TRIBUNAUX

Un Curieux procès d'homicide par imprudence

DEVANT LA COUR DE DOUAI

L'affaire d'Erquinghem-Lys

En 1903, M. Désiré Demolle, domicilié à Erquinghem-Lys, malade depuis une dizaine d'années, fut examiné successivement par deux médecins qui déclarèrent que son état nécessitait son internement dans une maison de santé.

Le 9 mars de la même année, sur réquisition de Mme Demolle, une voiture de l'asile d'aliénés d'Armentières vint chercher le malade ; mais celui-ci protesta, ameuta la population, qui prétendant qu'il s'agissait de séquestration, manifesta hostilement.

Le maire dut intervenir, et un cousin de l'aliéné se soi-disant tel, M. Emile Demolle, boucher à Erquinghem-Lys, déclara le garder avec lui, se charger de M. Désiré Demolle.

Peu de jours après, il le conduisait chez un autre de ses parents, M. Vandamme, à Houbaix. Examiné de nouveau par deux médecins, M. Désiré Demolle fut reconnu sain de corps et d'esprit.

On le laissa donc partir chez un autre cousin de Roubaix, M. Mesplomb.

Le 28 mars, le malade disparaissait et n'était retrouvé que le 23 mars, sur la place de Roubaix, fête noe, l'œil hagard et tout déguenillé. L'infortuné tombait malade aussitôt et succombait le 26 mars à une congestion pulmonaire.

Mme veuve Demolle prétendant que cette mort avait été causée par le fait de son cousin, M. Emile Demolle, assigna celui-ci devant le tribunal correctionnel de Lille, réclamant une peine pour homicide par imprudence, et en tant que partie civile, 5.000 francs de dommages et intérêts.

Le tribunal, bien que le ministère public eût reconnu que la prévention manquait de base, condamna Emile Demolle à 200 francs d'amende et 1000 francs de dommages et intérêts.

La cour d'appel de Douai, appelée à statuer, vient d'infirmer la décision des premiers juges. Estimant qu'il n'y a pas lieu de se livrer, comme l'a fait le tribunal de Lille, à une interprétation extensive de la notion de responsabilité, elle a'est refusée à déclarer Emile Demolle convaincu du délit d'homicide par imprudence, et elle a renvoyé le prévenu des fins de la poursuite et condamné la partie civile aux dépens.

Cet arrêt a été frappé du pourvoi en cassation.

Tribunal Correctionnel de Lille

Tribunal correctionnel

Le poivrot sectaire et macabre

Un décès avait eu lieu dans la rue de Bailleul, à Lille, chez Mme Barbe, les funérailles devaient être civiles.

Un poivrot de la rue Sainte-Catherine, Emile Dupuis, 24 ans, qui déambulait dans ces parages le 2 janvier, apprit la chose et son indignation n'eut plus de bornes pour celui que l'on allait enterrer comme un chien.

Il s'introduisit donc dans la maison bien que ne connaissant pas la famille et pénétra dans la chambre mortuaire.

Et, sans respect pour le mort, ni pour les assistants, Dupuis lança des coups de pied sur le cercueil qu'il renversa.

On s'interposa mais il fallut deux agents pour amener le trois-quarts-de-gnou-gnou à agir toute naturelle pour un « républicain » !

Débarrassé des fumées de l'alcool, Dupuis a déclaré à l'audience regretter son acte.

Pour coups et violence, il a été condamné à 8 mois et 5 francs.

Réparation

Dans la rue Jeanne-Maillotte, à Lille, Delphine Leleu, 47 ans, tenait ces temps derniers un cabaret où elle attirait des filles mineures pour les livrer aux clients de sa boîte, ce qui l'aidait à remplir son escarcelle.

La police vigilante découvrit ses agissements et, pour excitation de mineures à la débauche, le Tribunal a octroyé à la prévenue 6 mois de prison et 25 fr. d'amende.

Outrages au Maire de Toufflers

Lors du dépouillement du scrutin pour l'élection de conseillers municipaux à Toufflers, le 30 octobre, un tisserand, Albert Crayment, 26 ans, d'Hem, consistait aux opérations. Il était complètement ivre et traita le maire, M. Bont, de capon, vache et voleur.

Six jours avec sursis et 5 fr.

Singulier abus des fais de justice. — Un huissier sur la sellette

Un incident quelque peu sensationnel s'est produit au cours de l'audience réservée aux procès intentés par les parties civiles. Le 11 novembre dernier, MM. Devaux, Delmselle et Defernin, cultivateurs à Mouchin, recevaient à la requête de MM. Lapchin, avocat à Valenciennes, et Lacroix, ingénieur à Anzin, un déluge de papiers timbrés. Par exploits du même huissier, à la requête des mêmes parties et pour la même audience, une dizaine d'assignations séparées étaient lancées, donnant rendez-vous aux mêmes prévenus devant le tribunal correctionnel, composé des mêmes juges. Il s'agissait de toute une série de délits de chasse que, d'après les demandeurs, les prévenus auraient commis depuis moins de trois mois. Il faut ajouter que les prévenus protestent énergiquement et affirment n'avoir commis aucun délit de chasse.

La surprise qu'éprouvèrent MM. Defernin, Delmselle et Devaux en présence de cette inondation de papiers timbrés, s'accrut encore lorsqu'ils en prirent lecture. Au pied de chaque papier bleu se trouvait mentionné un coût fantastique au prix où sont les exploits en matière criminelle, vingt francs, vingt-quatre francs, vingt-cinq francs, sans compter les centimes, telle était la gradation. En outre chaque exploit contenait constitution de Me Godron, avoué.

Il était manifeste que les parties civiles avaient voulu accumuler les frais et c'est ce que le Tribunal prononça spontanément lorsqu'il eut à examiner l'affaire. A l'audience du 29 novembre les prévenus firent un effet volontairement défaut. Me Bataille plaida pour les parties civiles et le Tribunal de lui-même, présentant dans ces affaires de singulières irrégularités, prononça la jonction de huit d'entre elles concernant M. Devaux, laissant comme frustratoires les frais de sept sur huit à la charge de la partie civile. Le Tribunal prononçant par défaut des peines d'amende, se refusait éloquent à allouer à la partie civile autre chose que les dépens pour tous dommages-intérêts, à raison même de ce luxe de frais.

Le Tribunal ne soupçonnait pas, pourtant, toute l'étendue des irrégularités commises, que les prévenus se réservaient de lui révéler sur opposition. Il a été en effet, établi et reconnu à l'audience d'hier, que l'huissier Fièvet, qui avait été chargé de notifier ces assignations, lesquelles entraînaient plus de 300 francs de frais, n'avait pas même pris la peine de les signer de son nom, ni de les signifier lui-même. L'examen de chaque papier bleu démontre qu'il ne portait que les initiales A. F., lesquelles sont à la disposition du premier venu et ce sous d'un délit de témoins, pressé de questions par Me Ch. de Lauwereyns, avocat de M. Delmselle, et par Me Auguste Devaux, avocat de MM. Devaux et Defernin, l'huissier dut avouer qu'il n'était pas allé à Mouchin le 11 novembre. C'était donc un de ses clerks qui s'était substitué à lui dans la signification d'actes qui exigent la présence réelle d'un officier ministériel.

Mes de Lauwereyns et Devaux ont demandé au Tribunal de déclarer que leurs clients n'ont jamais été assignés. En effet, tant qu'un acte d'huissier n'est pas signé, dit-il, ce n'est qu'un simple projet d'acte. Une signature difficilement falsifiable peut à la rigueur être considérée encore comme une signature, à la condition qu'on y retrouve les embryons d'un nom. Des initiales même très lisibles, ne présentent nullement ce caractère, car elles peuvent être à la disposition de n'importe qui se substituant à l'huissier, avec l'intention de surtout en cas de contestation, qu'il s'est bien gardé d'imiter le nom. Quant à la signification elle-même, il est manifeste qu'elle n'est pas faite par un officier ministériel quand elle est faite par un inconnu sans qualités.

Me Bataille, avocat des parties civiles, après s'être opposé de toutes ses forces au cours des dépositions, à ce que la question fut posée aux témoins et surtout à l'huissier, a plaidé en dernière analyse qu'il s'agirait en réalité d'une procédure de faux à intenter au criminel avant qu'il fut statué sur l'acquittement sollicité par les prévenus.

M. Cauwès, substitut du Procureur de la République, s'est alors levé. Il a déclaré en substance que le Parquet entend tenir la main à ce qu'aucun abus ne soit toléré en matière de frais de justice. En ce qui concerne l'officier ministériel incriminé, il a ajouté qu'il se réservait d'engager contre lui des poursuites disciplinaires à raison des faits révélés à l'audience. Quant à l'affaire elle-même, nous réserve d'examiner la question de savoir sous quelle forme l'incident devra être vidé, l'honorable magistrat a déclaré que de toute façon la thèse des prévenus devrait être accueillie et qu'il convient « hautement et loyalement » de les renvoyer des fins des poursuites.

Le Tribunal, présidé par M. Mesny, assisté de MM. Villette et Gobert, juges, a mis l'affaire en délibéré.

Tribunal correctionnel de Douai

Audience du jeudi 5 janvier 1911

Président, M. Legrand ; assesseurs, MM. Debleck et Chambonnet, juges ; [illegible] ; ministère public, M. Mosser, substitut.

Vol. — La femme Duhem, née Maria Fournier, 53 ans, ménagère à Louvain-Planques, étant dans un train à Somain, s'est emparée d'un nécessaire contenant 600 francs, caché dans son compartiment par une voyageuse.

L'inculpée prétend qu'elle avait l'intention de déposer ce nécessaire en gare de Douai quand elle y arriverait.

Des doutes s'élèvent sur l'état mental de l'inculpée, le docteur Blanc est commis pour examiner cette femme.

Les étrangers. — L'Italien Henri Peratto, 30 ans, cuisinier à Wasiers, a subi un arrêté d'expulsion. 10 jours de prison.

Outrages. — Le chauffeur Henri Mortier, 35 ans, de Fiers-en-Escrebieux, a outragé le maréchal des logis de gendarmerie Wergin au cours d'une enquête. 10 jours de prison.

Coups. — Le même Mortier, condamné par défaut à 3 mois de prison pour coups aux époux Brossut, demeurant rue des Fourniers, la peine est réduite à 20 jours.

Fraude. — Jules Ducart, 24 ans, d'Aniche-Orchies, déjà condamné 16 fois pour fraude, a encore commis ce délit le 11 décembre. 2 mois de prison et 500 francs d'amende.

L'affaire du patronage d'Arleux. — L'abbé Cempis a ouvert un patronage contenant un délit de boissons à Arleux et le fait gérer par J.-Ble Lamaire, 46 ans.

Le garde agent voulu constater que l'accès de ce débit privé était accordé à tout venant a'y présenta en décembre dernier à minuit moins dix et y prit « pour de 29 consommateurs. Le cabaretier, prévenu-fi, l'interpella en ces termes : « T'as assez de noms, l... de camp », et lui posa la main sur le bras pour le faire déguerpir.

Jean-Baptiste Lamaire, poursuivi pour voies de fait, a été énergiquement. En délibéré.

SI VOUS VOULEZ { Manger avec appétit, Réconforter votre estomac, Combattre l'Anémie avec succès, Boire une Consommation agréable,

prenez, avant chaque repas, un verre de L'EXCELLENT VIN DE

BANYULS-TRILLES

QUINQUINA

très recommandé par le corps médical aux Hommes, Dames et Enfants

DEMANDER « UN TRILLES » et exiger l'étiquette sur la bouteille à cause des nombreuses imitations 11

ÉTATS CIVILS

LILLE

Naissances. — Passemier Louise, rue du Faubourg-de-Roubaix, 1 — Lance Robert, rue Malaud, 23 — Godran Gérard, rue Royale, 84 — Damagny Louis, rue du Port, 86 — Lapland Félix, rue Degland, 40 — Cloart Louise, rue d'Artois, 200 — Stokman Madeleine, quai de l'Ouest, cité Debemetre, 3 — Maisonon Rodolphe, rue Buffon, 35 — Roussel Marie, rue de Saint-Amand, imp. Choteau, 4 — Tarcenier Raymond, rue de Lens-d'Ot, 198 — Malbranque Gaston, rue Saint-André, 84.

Décès. — François Henri, 4 ans ½, rue Manuel, 57 — Deporte Eugène, 2 jours, rue Magenta, 35 — Cresvels Cécile, 1 mois, boulevard Victor-Hugo, 194 — Villeneuve Casimir, 76 ans, veuf de Marie Serre, rue des Bonnes-Rappes, 8 — Vande Kerkhove Céline, 43 ans, célibataire, rue à Fiens, 8 — Gist Jérôme, 30 ans, époux de Elise Ledrut, rue d'Eylau, 29 — Neveux André, 4 ans, rue Wicar, cité Vanicoolée, 10 — Quiry de l'Etang Pauline, 1 an, rue d'Arcole, 29 — Croine Ornithe, 53 ans, épouse de Joséphine Leclercq, quai de la Basse-Deûle, 11 — Delannoy Emile, 70 ans, époux de Marie Pecqueur, rue Nationale, 210 — Flament Jean-Baptiste, 84 ans, veuf de Marie Lardinois, rue des Pyramides, 34.

ROUBAIX

Naissances. — René Dekens, rue Charlemagne, 58 — Cabel Eléonore, avenue Julien-Lagache — Victor Clésiphen, avenue Julien-Lagache — Jeanne Simonne, avenue Julien-Lagache — Robert Cassette, rue de Courcelles, 22 — Cécile Brunin, rue Ingres, 60 — Léon Ergo, rue Traversière, 8 — Jean Dorsouart, boulevard de Cambrai — Raymonde Dubois, boulevard de Cambrai — Léonide Deleruie, avenue Julien-Lagache — Eugène Vitse Bellegem, rue de Lembourg, 62 — Marcel Verscuttar, rue Belleu, 8 — André Guilling, rue Richelieu, 52.

Mariages. — Entre : Jules Van Eeckhoutte, négociant en tissus, rue Blanchemaille, 73 et Marie Hennebont, sans profession, Grande-Place, 26 — Jean Dervennaux, sans profession, rue Henri-Bessot et Marthe Vanmouwenhuyse, sans profession, rue du Collège, 12.

Décès. — Edmée Duvivier, 8 ans, rue Turenne, 28 — Charles Debergher, 23 ans, sans profession, rue des Arts impasse Mouart, 11 — Vincent Lepers, 6 ans, rue Beaumarchais, maladies Leonine, 17 — Edmond Torck, 65 ans, sculpteur, rue du Havre, 8 — Sophie Dedeurwaerder, 68 ans, sans profession, rue de Tilleul, 241 — Gabrielle Leruste, 4 ans, rue des Longues-Haies, 196, cour Wattelez, 4.

Mort-né : Un.

TOURCOING

Naissances. — Roger Adriaenssens, rue du Général-Leharpe, 19 — Germaine Baudart, rue Augereau, 69 — Germaine Deschamps, rue Jourdan, 8.

Décès. — Maurice Cormorant, 70 ans, rentier, rue Nationale, 122 — Georges Desmettre, 39 ans, rue du Conditionnement, 51.

WILLEMS

Naissance. — Madeleine Barrois, rue de la Justice.

Décès. — Juliette May, 10 ans, rue du Jambon.

CYSOING

Décès. — Zélia Cornier, 8 ans, rue du 4-Septembre.

HEM

Naissance. — Emile Deslens, Petit-Lannoy.

SOMAIN

Etat civil. — Naissances — Chevallier Céline — Delcourt Cyrille — Morlet Héloise — Dénaut Noël — Lesoin Marcel — Dangles Hélène

Mariages. — Entre : Pringal Jules et Morelle Armande — Morelle Henri et Angélique Bastin.

Décès. — Dorveux Andréa — Drancart Pierre — Débrabant Eugène — Stoliau Gaston — Delettrez Louis.

DOUAI

Naissances. — Maurice Leignier, rue d'Esquerchin, 8 — Jérémie Dutrue, rue du Bloc 5.

Décès. — Virginie Delahaye, 46 ans, ménagère, épouse d'Emile Delecourt, rue de Lambres

SIN-LE-NOBLE

Naissances. — Paul Moser, impasse Fiévet, 43 — Simonne Lernoux, rue du Calvaire, 21 — Charles Devred, rue du Biveaux, 40 — Philomène Ladent, rue de la Paix, 61.

Publications de Mariages. — Entre : Victor Duez, rameur, et Adrienne Bonifaces, sans profession à Sin — Henri Lécardes, rameur, et Mathilde Fauqueux, ménagère, à Sin.

Mariages. — Entre : Célestin Dubois, mineur, à Sin, et Victoire Fauvean, sans profession, à Sin — Gaston Procaillon, mineur, à Sin, et Joséphine Mihville, ménagère, à Sin — Victor Stempot, mineur, à Sin, et Henriette Wanville, ménagère, à Sin.

COMMUNICATIONS ET CONVOCATIONS

Chemins de fer Lille-Roubaix-Tourcoing. — La société informe le public qu'elle vient de mettre à l'essai, tous les jours de semaine, de 1 h. à 7 h. 30 soir, sur la ligne du boulevard L.-R.-T., un service à 10 minutes sur Lille-Roubaix, et à 12 minutes sur Lille-Tourcoing.

L'Avenir du Prolétariat. — Retraite et assistance mutuelle pour les deux sexes. Orphelinat. Réunion dimanche 8 janvier, de 10 h. à 11 h. ½, salle Dalevoye, 47, rue de Paris (comité de Lille-Centre) ; de 9 h. ½ à 11 h., Patronage Laïque, 16, rue de Bouvines (comité de Pives-Saint-Maurice) ; de 11 heures à midi, salle Vermeersch, 48, rue du Marché (comité de Lille-Wazemmes) ; de 10 h. à 11 h. ½, salle Dorne, 61, rue Saint-André (comité de Vieux-Lille). Admission des nouveaux membres. Renseignements. Cotisations.

Syndicat des électriciens de Lille. — Les membres de ce syndicat sont convoqués en assemblée générale pour le samedi 7 courant, à 8 h. ½, en siège, 66, rue du Molinel. Cette réunion présentant un intérêt spécial, en raison de la « Causerie » qui sera faite par un collègue parisien, tous les syndiqués se feront certainement un plaisir d'être présents.

BULLETIN THEATRAL

Musical et Orphéonique

CERCLE MODERNE DE ROUBAIX

(Salle Artistique)

En raison du concert de dimanche prochain les répétitions auront lieu comme suit : Section symphonique : Ce soir à 8 h. très précises ; Section dramatique : Ce soir à 8 h. très précises ; Section chorale mixte : Demain soir à 8 h. très précises, répétition générale. Dimanche soir, à 4 heures, réunion au siège pour toutes les sections.

LE « BOIS SACRE » AU THEATRE DE ROUBAIX

Rappelons que cette représentation sans lendemain aura lieu le dimanche 8 janvier 1911 (en matinée), à l'Hippodrome-Théâtre de Roubaix.

THEATRE MUNICIPAL DE TOURCOING

Très bonne reprise de l'*Attaque du Moulin*. Mme Walter-Vela chante partiellement, mais on peut chanter aussi bien ; elle a une voix délicieuse, mais on en trouve d'aussi belles et de plus amples. Je vous crois pas qu'on puisse jouer mieux qu'elle, avec plus de grâce, d'élégance, de naturel et de propriété. Comparons-la à l'excellent artiste qu'est M. Dumas, qui, en sus, atteint autant d'importance à l'action qu'on chante et qui, dans les rôles si divers où il paraît, n'est jamais médiocre. Si intelligemment qu'il ait, l'application et le travail sont sensibles : rien n'est inné ou hasard ou à l'inspiration du moment. Mme Walter-Vela semble improviser, s'abandonner aux mouvements de passions réellement éprouvées, et prendre pour son rôle que le vivre.

Mme Vandenbroucq-Lamoury, MM. Lambert et Wollaert sont à leur ordinaire, plein de talent et de bonne volonté ; l'ensemble est d'une remarquable homogénéité. Entendu irréprochable par l'orchestre que M. Cazaux dirige en musicien consommé.

C. P.

***

Dimanche 8 janvier, deux grandes représentations : 1° en matinée, à 3 heures, *Le Fils du Tambour-Major*, opéra-comique en 3 actes et 4 tableaux, musique de J. Offenbach. Au 4e tableau, entrée des Français dans Mitau, grand défilé, bannières, tirailleurs en avant ; 2° en soirée, à 8 heures précises, trois grands succès : 1° *La Orgie*, comédie dramatique en un acte de Jean Richepin ; 2° *Le jeu ne vaut pas la chandelle*, comédie en 3 actes de F. de Croisset ; 3° *Le Coup de Minuit*, vaudeville en un acte de Hugues Delorme, avec l'inénarrable Gérald dans le rôle de Lamouillette.

Lundi 9 janvier, à 8 heures précises, grand gala populaire à prix réduits : 1° *Marie-Jeanne ou la Femme du Peuple*, grand drame en 5 actes et 8 tableaux de Dennery ; 2° *Les Surprises du Divorce*, le désopilant vaudeville en 3 actes de Bisson.

La location est ouverte pour toutes ces représentations. Services d'omnibus assurés après le spectacle pour Roubaix et Mouscron. Les spectateurs venant de Mouscron sont priés de prendre leur ticket de retour au contrôle avant 9 heures, de façon à ce que l'on puisse téléphoner pour un service supplémentaire en cas où le service ordinaire serait insuffisant.

PROGRAMME DES SPECTACLES

GRAND-THEATRE DE LILLE

(Direction : A. Bourdette)

Samedi, à 8 heures, 1re représentation reprise de « La Joueuse d'orgue », grand drame populaire en 5 actes et 11 tableaux.

Dimanche spectacle extraordinaire : « Le Maître de Forges », pièce en 4 actes ; « Rigoletto », grand opéra en 5 actes ; « La Dame de chez Maxim's », vaudeville.

A l'étude : « Les Amours d'un petit Soldat », de MM. Bernède et Bruant — « Vous n'avez rien à déclarer », vaudeville. — « Piquard et Barnabe », vaudeville.

THEATRE DU KURSAAL DE LILLE

(Direction : A. Bourdette)

Ce soir vendredi, à 8 h. ½, 2e représentation de l'immense succès « La Dame de chez Maxim's », vaudeville en 3 actes.

Samedi, représentation de « Mireille », avec le concours de M. Thierry, ténor léger, élève et lauréat du Conservatoire de Lille.

Dimanche, en matinée à 3 heures, « Le Bonhomme de neige », opérette en 3 actes.

En soirée, à 8 h. ½, « Miss Helyett », opérette en 3 actes, de Ed. Audran.

THE ANGLO AMERICAN ROLLER SKATING RINK (Grand Skating Lillois, 197, rue Nationale). — Trois séances par jour : matin, 10 h. ½ à 12 h. ½ ; après-midi, 3 h. ½ à 6 heures ; soir, 8 h. à minuit. — Prix : entrées M., 0,50 ; S., 1 franc. — Patins : M., 1 franc ; S., 1 fr. 50. Dimanches, séances : M., 10 h. à 12 h. ½ ; S., 3 h. ½ à 6 h. ½ ; 8 h. à minuit. — Buffet ouvert tous les jours jusque minuit et demi. 24

Brasserie Universelle (Casino des Familles), place du Théâtre, Lille. — Tous les jours, matinée de 3 à 7 heures ; soirée à 8 h. ½. Spectacle-Concert.

Grand Music-Hall

Nombreuses attractions

Orchestre complet sous la direction de M. O. Leux.

Entrée libre en semaine. — Dimanche et fêtes, entrée : 50 centimes. 24

M. CLEMENCEAU ET LE CINEMA PATHE. — Le Cinématographe doit tous les jours de nouveaux adeptes. Sa plus éclatante recrue n'est rien moins que l'ancien président du Conseil des Ministres, M. Clémenceau. Pour occuper les loisirs que lui laisse en ce moment la politique, M. Clémenceau vient de composer un spectacle cinématographique qu'il a tiré d'une de ses œuvres : **Le Voile du Bonheur**. C'est naturellement au Cinématographe Pathé qu'a été consolidée l'édition et la représentation de ce film. Le Voile du Bonheur fera partie du prochain spectacle donné demain à l'Omnia.

La Santé de Max Linder. — M. Max Linder, qui a'est fait une réputation mondiale par la finesse de son jeu et par sa verve inépuisable dans les scènes cinématographiques, vient de subir une très grave opération. Mais que les habitués du Cinéma Pathé se rassurent. L'excellent artiste est en voie de guérison et les scènes qu'il avait heureusement préparées d'avance vont continuer à faire la joie des spectateurs de l'Omnia.

T. I. J. Cinéma Gratis aux Galeries Lilloises.

LILLIANA Brasserie-Concert

TOUS LES SOIRS Orchestre Roubaix-Wattrelos de 5 à 8 h. et 9 h. à minuit. Le plus Mercredi de 4 à 8 h. Dimanche : Apéritif-concert de midi à 1 h. ½ et de 4 h. à 8 h. et de 9 à minuit

THEATRE DE ROUBAIX-FONTENOY

Samedi 7 janvier, en soirée, à 8 heures ½, et dimanche 8 janvier, en matinée à 3 heures ½ et en soirée à 8 heures ½, trois représentations extraordinaires par la tournée Deguerville : « Biribi », drame en trois actes, de MM. Darlen et Marcel Lauras : 1er acte, Révolté ; 2e acte, Bagnes d'Afrique ; 3e acte, Une marche meurtrière. Le spectacle sera terminé par : « Une nuit de Noces », vaudeville en 3 actes de MM. Kéroul et Barré. Prix ordinaire des places. Location aux deux bureaux habituels. Précédents spectacles de la Tournée Deguerville : « La Louve », « Gigolette ».

LUNETTES Si vous êtes heureux pour vos yeux, adressez-vous à A. LADROIX, Phrm. Spécialiste, 25, rue Neuve, Lille, qui répondra gratis à toutes demandes renseig. (Pr timbre). 4703

Cours et Conférences

UNIVERSITE DE LILLE

Faculté des Lettres

Cours public de M. Nicolardot. — Vendredi 6 janvier 1911, à 4 heures, « Histoire de la Religion Assyrienne ; Les deux Ea et Ou ».

INDUSTRIE-COMMERCE

HALLES CENTRALES DE LILLE

Viande à la cheville

Prix au kilogramme, octroi compris

du mercredi 28 décembre au mercredi 4 janvier 1911

Bœuf, 1re qualité, 1,65 ; 2e qualité, 1,60 — Vache, 1re qualité, 1,60 ; 2e qualité, 1,50 — Taureau, 1re qualité, 1,40 ; 2e qualité, 1,30 — Veau, 1re qualité, 2,10 ; 2e qualité, 2,00. — Mouton, 1re qualité, 2,10 ; 2e qualité, 2,00. — Porc, 1re qualité, 1,65 ; 2e qualité, 1,75.

MARCHE AUX FOURRAGES DE LILLE

Prix aux 1000 kilos, octroi compris

Cours du 29 décembre au 4 janvier 1911

Paille, 1re qualité, 85 fr ; 2e qualité, 80 fr. — Paille d'avoine, 1re qualité, 60 fr. ; 2e qualité, 55 fr — Foin, 1re qualité, 125 fr ; 2e qualité, 120 fr. — Lentilles, 1re qualité, 130 fr. ; 2e qualité, 125 fr — Sainfoin, 1re qualité, 115 fr ; 2e qualité, 110 fr. — Luzerne, 1re qualité, 105 fr ; 2e qualité, 100 fr — Trèfle, 1re qualité, 120 fr. ; 2e qualité, 115 fr — Hivernage, 1re qualité, 95 fr. ; 2e qualité, 90 fr.

LAINES

Marché à terme du jeudi 5 janvier 1910

Laines peignées (type anglais)

Roubaix (suite)

Janvier 5.325 ; Février 5.45 ; Mars 5.65 ; Avril 5.40 ; Mai 5.375 ; Juin 5.35 ; Septembre 5.325.

Tourcoing

Janvier 5.350 ; Février 5.45 ; Mars 5.425 ; Avril 5.40 ; Mai 5.375 ; Juin 5.75 ; Août 5.35 ; Septembre 5.325.

BESTIAUX

Paris (La Villette), 5 janvier.

Bestiaux. — Vente bonne sur le gros bétail, meilleure sur les veaux, facile sur les moutons et moyenne sur les porcs.

	Amenés	Vendus	1re qual.	2e qual.	3e qual.	Prix extrêmes
Bœufs	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Vaches	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Taureaux	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Veaux	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Moutons	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Porcs	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

Peaux de mouton selon laine 3 75 à 7 50.

Renvois figurant dans les arrivages : 310 bœufs, 100 vaches, 12 taureaux, 1.186 moutons, 11 porcs.

Réserves vivantes aux abattoirs le 5 janv. : 757 gros bétail, 344 veaux, 2.056 moutons.

Entrées directes aux abattoirs depuis le dernier marché : 958 gros bétail, 1.118 veaux, 7.552 moutons, 2.044 porcs.

DEPECHES COMMERCIALES

Paris, 5 janvier.

Le Havre, 10 heures. — Laine (à terme). — Marché soutenu. Ventes nulles.

Courant 152 50 ; mars 142 50 ; mai 143 50.

Le Havre, 10 heures. — Cotons (à terme). — Calmes. Ventes 2.600 balles.

Courant 95 3/8 ; févr. 95 3/4 ; mars 95 3/8 ; avril 95 1/8 ; mai 95 1/8 ; juin 94 3/4 ; juil. 94 ½ ; août 94 3/4 ; sept. 94 ; oct. 87 1/8 ; nov. 85 3/4 ; déc. 85 3/8.

Calés (à terme). — Ventes 6.000 sacs.

Courant 70 50 ; fév. 70 50 ; mars 71 ; avril 70 75 ; mai 71 25 ; juin 71 50 ; juillet 71 75 ; août 71 50 ; sept. 71 50 ; oct. 71 25 ; nov. 71 25 ; déc. 71 25.

Le Havre, midi. — Cotons disponibles. — Calmes. Ventes 100 balles.

Cafés disponibles. — Tr. fermes. On a vendu 2.200 sacs Santos à prix secrets.

Terme. — Juillet baisse 25 c. ; autres mois inchangés.

On a vendu 10.800 sacs depuis la précédente dépêche.

Liverpool, 10 h. 15. — Cotons disponibles. — Bonnes affaires. Ventes prob. 12.000 balles. Imp. : 59.777 balles.

Liverpool, 1 h. 20. — Cotons disponib. — Bonnes demandes. Ventes 12.000 balles Amérique.

Futurs. — Baisse 5 1/2d.

Rotterdam. — Le stock de café du monde entier a diminué en décembre de 580.000 sacs et comporte actuellement 14.106.000 sacs, contre 18.564.000 sacs au 1er janvier 1910.

Anvers. — 2 h. 30. — Laines (cote officielle). — Peignés contrat B : janv. 5 65 ; mai 5 45. Ventes 225.000 kil. Marché calme.

Pétrole. — Calme. Disp. 19 ; mars-avril-mai 19 ½.

BOURSE DE LILLE

DU JEUDI 5 JANVIER

Actions minières

MINES	5	4	3	31
Alès (le Pr.)	[illegible]	227 50	[illegible]	[illegible]
Ankin	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Annœu	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Bally-Grand'Croix	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
— (Jouissance)	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Bauvy	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Bray	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
— (le 10e)	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Campagnac	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Carmaux	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Carvin (le 5e)	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Casseuil	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Centr. Belg.	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Courrières	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Crachet	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Dourges (100e)	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Drocourt	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
— (Jouissance)	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Drocourt (100e)	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
— (10e)	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Douchy	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Escarpelle	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Flachat	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Flines-lez-Raches	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Lens est, cat.	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
— (10e)	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Liévin	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
— (10e)	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Ligny-Lez-Aire	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Mar en Bœ.	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
— (10e)	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Marles	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Meurchin	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Nord d'Alais	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Ostricourt	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Th. ronflette	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Vicoigne	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
— (10e)	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

ACTIONS

Métallurgie, Forges et Hauts-Fourneaux

Denain et Anzin, 2180 ; Firm-Lille, 932.

Banques

Crédit du Nord, 725.

Sociétés diverses

Aciéries et Chantiers de France, 470 ; Marcinelle et Couillet, 354,50 ; Mines de La Louvière, 108.

OBLIGATIONS

Emprunts (Villes et Départements)

Douai 1891, 400.

Eaux, Gaz, Transports

Chemins de fer du Cambrésis, 378.

Charbonnages

Albi 1906, 464 ; Aniche 1906, 607 ; Bruay 1907 et 1910, 400 ; Marles 1906 et 1909, 400 ; Ostricourt 1907, 405 ; Ostricourt 1909, 404.

BOURSE DE PARIS

du 5 Janvier 1911

3 0/0	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
3 0/0 amort.	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Rente, 4e Espagne	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Banque de France	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Crédit Lyonnais	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Crédit Foncier	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Crédit Lyonnais	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Soc. d'Générale	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Tabacs	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Paris-L.-Médit.	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Midi	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Nord	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Orléans	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Ouest	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Transbordeur	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
— 5 0/0	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Omnium	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Suez	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Rio